

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 8 juillet 2011

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N°

Service consulté

GUICHET UNIQUE ARTISANAT

Résumé : Dans le cadre du dispositif de guichet unique "artisanat", il est proposé d'attribuer un montant total de 60 783 € en faveur de 12 dossiers de créations et de reprises d'entreprises artisanales.

La Région Alsace et les deux Départements alsaciens ont mis en place un guichet unique régional de politique d'aide à l'artisanat pour coordonner l'offre et accompagner l'entreprise artisanale lors de la création ou de la reprise d'activités. Ce dispositif mis en œuvre depuis le 1^{er} octobre 2007 simplifie les démarches des porteurs de projets, tout en maintenant la présence des départements qui continuent à notifier leur intervention auprès des entreprises concernées.

L'entreprise est amenée à traduire sa demande dans le cadre d'un projet stratégique global qui doit comporter plusieurs axes de développement (investissements, innovation, embauches, formation, développement...).

Chaque demande est accompagnée d'une définition des objectifs à moyen terme et des moyens nécessaires pour les atteindre avec l'élaboration d'un programme pluriannuel constitué de plusieurs étapes successives.

Dans le cadre de ce dispositif, 12 dossiers de créations et de reprises d'entreprises artisanales ont été transmis par la Région au Département du Haut-Rhin. Pour information, la Région accorde également une aide de 71 741 € pour l'ensemble de ces projets.

La dépense correspondante soit 60 783 € est à prélever sur le programme F223 « Installation de jeunes artisans », chapitre 204, fonction 93, nature 2042 du budget départemental.

Vous trouverez en annexe 1 le tableau détaillé de ces propositions qui vous sont soumises pour approbation et en annexe 2 le rappel des principaux éléments de ce dispositif.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

Guichet Unique "Artisanat"
Commission Permanente
du 8 juillet 2011

Annexe 1

Identité du demandeur et raison sociale de l'entreprise	Localisation du projet	Description de l'activité	Montant des investissements retenus (HT) en €	Région		Département		Montant total attribué par les deux collectivités en €
				Taux	Montant accordé en €	Taux	Montant proposé en €	
CLEMMER Raphaël RAPHAEL ET CANDY	3 place de l'Eglise 68740 MUNCHHOUSE	reprise d'une boulangerie- pâtisserie	91 320	20%	18 000	15%	12 000 ⁽¹⁾	30 000
FECHTER Isabelle ENVIE D'ETRE	25 rue de la grenouillère 68000 COLMAR	création d'un salon de coiffure	15 862	15%	2 379	15%	2 379	4 758
GAIARDO Fabrice RISE	28 rue Louis Joseph Gay Lussac 68000 COLMAR	création d'une entreprise de chauffage, de sanitaire et de plomberie	28 849	15%	4 327	15%	4 327	8 654
GARNIER Pascal GARNIER TOITURES	2 rue des tanneurs 68000 COLMAR	création d'une entreprise de couverture zinguerie, d'étanchéité, de pose de panneaux solaires et photovoltaïques	24 535	15%	3 680	15%	3 680	7 360
GRIESMAR François BIJOUTERIE JOAILLERIE MARIE ET FRANCOIS GRIESMAR	46 rue Rogg Hass 68510 SIERENTZ	reprise d'une bijouterie joaillerie	25 149	15%	3 772	15%	3 772	7 544

Guichet Unique "Artisanat"
Commision Permanente
du 8 juillet 2011

Annexe 1

Identité du demandeur et raison sociale de l'entreprise	Localisation du projet	Description de l'activité	Montant des investissements retenus (HT) en €	Région		Département		Montant total attribué par les deux collectivités en €
				Taux	Montant accordé en €	Taux	Montant proposé en €	
HOROZ Nurgül HOROZ NURÜL EI	8 place de la république 68130 ALTKIRCH	reprise d'un salon de coiffure	21 153	15%	2 000 ⁽²⁾	15%	2 000 ⁽²⁾	4 000
LAISS Grégoire BOULANGERIE GREGOIRE	15 rue de l'école 68440 STEINBRUNN LE BAS	reprise d'une boulangerie	113 054	15%	16 958	15%	12000 ⁽³⁾	28 958
MEYER Estelle L'ATELIER D'ESTELLE	50 rue de la république 68040 INGERSHEIM	reprise d'un salon de coiffure mixte	15 939	15%	2 391	15%	2 391	4 782
PIRES José PIRES JOSE E.I.	12 rue de la Gaensmatt 68150 OSTHEIM	création d'une entreprise de réalisation de petits travaux d'entretien et de rénovation du bâtiment	25 045	15%	3 757	15%	3 757	7 514
SALGUEIRO Claudia SCFP SARL	2 grand'rue 68180 HORBOURG WIHR	création d'un salon de coiffure mixte	20 868	15%	2 000 ⁽⁴⁾	15%	2 000 ⁽⁴⁾	4 000
SANTERRE Sandrine S'COIFFURE	6 rue du Ladhof 68000 COLMAR	création d'un salon de coiffure	49 849	15%	7 477	15%	7 477	14 954

Guichet Unique "Artisanat"
Commission Permanente
du 8 juillet 2011

Annexe 1

Identité du demandeur et raison sociale de l'entreprise	Localisation du projet	Description de l'activité	Montant des investissements retenus (HT) en €	Région		Département		Montant total attribué par les deux collectivités en €
				Taux	Montant accordé en €	Taux	Montant proposé en €	
SCHERMESSE WIEDEKER Peggy SCHERMESSE WIEDERKEHR PEGGY E.I.	6 rue du Général Salan 68730 BLOTZHEIM	création d'un salon de coiffure femme	34 178	15%	5 000 ⁽⁵⁾	15%	5 000 ⁽⁵⁾	10 000
			Total		71 741		60 783	132 524

(1) Le total des deux subventions (départementale et régionale) est plafonné au double des fonds propres à savoir 30 000 euros. La répartition des participations découle du calcul de proratisation.

(2) Le total des deux subventions (départementale et régionale) est plafonné au double des fonds propres à savoir 4 000 euros. La répartition des participations découle du calcul de proratisation.

(3) Le total des deux subventions (départementale et régionale) est plafonné au double des fonds propres à savoir 29 000 euros. La répartition des participations découle du calcul de proratisation.

(4) Le total des deux subventions (départementale et régionale) est plafonné au double des fonds propres à savoir 4 000 euros. La répartition des participations découle du calcul de proratisation.

(5) Le total des deux subventions (départementale et régionale) est plafonné au double des fonds propres à savoir 10 000 euros. La répartition des participations découle du calcul de proratisation.

Contenu et principales dispositions du dispositif d'aides aux artisans :

Les principaux éléments du dispositif sont les suivants :

Nature de l'aide :

L'intervention spécifique des Départements complète le nouveau dispositif régional GRACE (Gamme Régionale d'Accompagnement à la Création d'Entreprises) qui prévoit de soutenir les projets de créations et de reprises d'entreprises, ceux développés dans les territoires prioritaires pour le développement régional et ceux qui s'inscrivent dans une priorité stratégique de la Région (filière ou pôle d'excellence régionale, internationalisation des entreprises, développement durable, économie solidaire ou innovation).

Bénéficiaires :

Les entreprises artisanales (hors auto-entrepreneurs), dont les fonds propres sont au minimum de 1 000 €, immatriculées au Registre des Entreprises de la CMA depuis moins d'un an, employant moins de 250 salariés, n'appartenant pas à plus de 25 % à un groupe dont l'effectif total consolidé est supérieur à 250 personnes, en situation financière saine. En outre, le chef d'entreprise doit posséder une compétence en gestion (brevet de maîtrise, niveau III) ou avoir suivi une formation/stage à la gestion d'entreprise d'environ 105 heures ou avoir exercé pendant trois ans des fonctions de gestion d'entreprise. Le chef d'entreprise s'engage par ailleurs à exercer son activité en Alsace pendant au moins 3 ans.

Sont exclus du bénéfice de cette procédure la fabrication et la vente de plats à emporter ou à livrer associées à l'activité de restauration.

Investissements éligibles :

- Investissements en matériel acquis neuf,
- Matériel d'occasion : pris en compte uniquement en cas de reprise d'entreprise, lorsqu'ils font partie des actifs de l'entreprise rachetée à condition qu'ils n'aient pas bénéficié de fonds publics lors de leur acquisition.
- Aménagements commerciaux liés à l'activité artisanale,
- Véhicules à usage exclusivement utilitaire (au maximum 2 acquis à l'état neuf),
- Véhicules de tournées dans la branche alimentation : uniquement lorsque ces véhicules ne peuvent être subventionnés par ailleurs, notamment par les fonds départementaux prévus par l'Etat pour financer des actions d'adaptation du commerce en milieu rural,

Seuil d'investissements minimum : 12 500 €.

Critères complémentaires permettant de bénéficier d'une intervention départementale

- le chef d'entreprise doit disposer d'une qualification professionnelle suffisante (CAP) ou de trois ans d'expérience professionnelle dans la branche d'activité exercée.
- dans le cas d'une entreprise individuelle, la qualification professionnelle et la compétence en gestion doivent être détenues par l'entrepreneur. En cas de co-gérance ceux-ci peuvent être partagés mais entre les cogérants exclusivement.
- le chef d'entreprise ne doit pas avoir perçu antérieurement une aide départementale ou avoir été le dirigeant d'une précédente entreprise ayant fait faillite.

Montants des aides :

Le plafond de l'aide publique globale a été fixé à 40 % du montant HT des investissements éligibles dans la limite de 200 000 € par période de trois ans selon le règlement d'exemption des minimis.

Dans tous les cas, l'aide ne pourra dépasser le niveau des fonds propres de l'entreprise, le double de ceux-ci lorsqu'il s'agit d'une TPE.

- Région :

Les subventions peuvent atteindre 30 % du montant HT des investissements éligibles.

Base : 15 % de l'assiette éligible

Lorsque le projet s'inscrit dans l'une des priorités régionales (filère ou pôle d'excellence régional, internationalisation des entreprises, développement durable, économie solidaire ou innovation) : + 10 %

Z.P.R.D.T. (Zone Prioritaire Régionale de Développement du Territoire) ou T.P.E. : + 5 %

- Département du Haut-Rhin :

15 % du montant HT des investissements éligibles avec un plafond maximal d'aide de 8 000 € en cas de création et de 12 000 € en cas de reprise.

Modalités de paiement :

- Région :

Sur présentation d'états récapitulatifs de dépenses certifiés par le chef d'entreprise et son comptable et des pièces justificatives de la réalisation des investissements prévus.

- Département du Haut-Rhin :

Sur présentation de la totalité des pièces justificatives prises en compte par les services de la Région pour le versement de l'aide régionale.

Service du Développement Economique, Universitaire et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 08 JUILLET 2011

Prime à l'installation des artisans
PROGRAMME 2011

N° Dossier PROGOS	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PIA04665	BIJOUTERIE JOAILLERIE MARIE ET FRANCOIS GRIESMAR Guichet Unique Artisanat Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 772,00 €	25 149,00	15%	3 772,00
PIA04667	BOULANGERIE GREGOIRE Guichet Unique Artisanat Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 16 958,00 €	113 054,00	15%	12 000,00
PIA04662	ENVIE D'ETRE Guichet Unique Artisanat Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 2 379,00 €	15 862,00	15%	2 379,00
PIA04664	GARNIER TOITURES EURL Guichet Unique Artisanat Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 680,00 €	24 535,00	15%	3 680,00
PIA04666	HOROZ NURGUL EI Guichet Unique Artisanat Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 2 000,00 €	21 153,00	15%	2 000,00
PIA04668	L'ATELIER D'ESTELLE Guichet Unique Artisanat Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 2 391,00 €	15 939,00	15%	2 391,00
PIA04669	PIRES JOSE Guichet Unique Artisanat Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 757,00 €	25 045,00	15%	3 757,00

PIA04661	RAPHAEL ET CANDY Guichet Unique Artisanat Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 18 000,00 €	91 320,00	15%	12 000,00
PIA04663	RISE Guichet Unique Artisanat Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 4 327,00 €	28 849,00	15%	4 327,00
PIA04670	SCFP SARL Guichet Unique Artisanat Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 2 000,00 €	20 868,00	15%	2 000,00
PIA04672	SCHERMESSER WIEDERKEHR PEGGY EI Guichet Unique Artisanat Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 000,00 €	34 178,00	15%	5 000,00
PIA04671	S'COIFFURE Guichet Unique Artisanat Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 477,00 €	49 849,00	15%	7 477,00
			Total	60 783,00